



ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT
Bretagne - Ile-et-Vilaine - Rennes - Le Rheu - Combourg
Formation Scolaire - Apprentissage - Formation Continue
Agroécologie - Agriculture - Paysage - Eau
Enseignement Général - Technologique
Agriculture Biologique - Environnement - Ecojardin

PROCEDURE AFFECTATION ET INSCRIPTION SECONDE

AFFECTATION

L'affectation au lycée Théodore Monod résulte d'une décision de M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Les démarches s'effectuent au niveau du collège.

Cette affectation est de droit pour tous les élèves de 3^{ème} orientés en 2^{nde} Générale et Technologique (GT) et habitant une des communes du secteur de recrutement (Le Rheu, Mordelles, Bréal sous Montfort, Chavagne, Cintré, La Chapelle Thouarault, L'Hermitage et Saint Gilles).

L'enseignement d'exploration EATDD a un code vœu d'affectation spécifique et peut être demandé par tous les élèves de 3^{ème} orientés en 2^{nde} Générale et Technologique (GT), **quelle que soit leur commune de résidence.**

Le **résultat** de l'affectation sera accessible sur le site de l'inspection d'académie.

Il convient ensuite de procéder à l'inscription.

INSCRIPTION

Après la décision d'affectation de votre enfant au lycée Théodore Monod (affichée au collège et sur le site de l'inspection d'académie), vous devez **retirer un dossier d'inscription** dans les collèges pour les élèves des collèges Georges Brassens à Le Rheu, Morvan Lebesque et Saint Yves à Mordelles et de Cleunay.

Pour les autres élèves, le dossier sera envoyé.

Le dépôt du dossier complété se fera au lycée Théodore Monod.